

CI ENCOUMENCE LA DESPUTISONS DE CHARLOT ET DOU BARBIER DE MELEUN

I

L'autrier .I. jor joeir m'aloie
Devers l'Ausuerrois saint Germain

Plus marin que je ne soloie,
4 Qui ne lief pas volentiers main.
Si vis Charlot enmi ma voie

Qui le Barbier tint par la main,
Et bien monstroient toute voie
8 Qu'il n'ierent pas couzin germain.

II

Il se disoient vilonie

Et se getoient gas de voir :

« Charlot, tu vas en compaignie
12 Por crestientei desouvoir. *f. 6 r^o 1*

C'est traÿsons et felonie,
Ce puet chacuns aparsouvoir.

La toie lois soit la honie !
16 Tu n'en as point, au dire voir. »

III

— Barbier, foi que doi la banlive

Ou vos aveiz votre repaire,

Vous aveiz une goutte vive :

20 Jamais n'iert jors qu'il ne vous paire.

Sains Ladres¹ at rompu la trive,

Si vos at feru ou viaire.

Pour ce que ciz maux vous eschive,

24 Ne requireiz mais saintuaire. »

IV

— Challot, foi que doi sainte Jame²,

¹ C'est-à-dire que saint Lazare a frappé le Barbier de la lèpre – ce dont l'intéressé se défendra aux v. 73-74, mais pour laisser alors soupçonner qu'il a contracté une maladie vénérienne. On identifiait en effet parfois le pauvre Lazare de la parabole (Lc. 16, 19-31), dont les chiens lèchent les ulcères, au frère de Marthe et de Marie ressuscité par le Christ (Jn. 11, 144), et on admettait que ce personnage était lépreux. Une grande léproserie aux portes de Jérusalem était placée sous son invocation. C'est ainsi que son nom, aussi bien en latin (*Lazarus*) qu'en français (*Ladre*), en est venu par métonymie à signifier « lépreux ».

² L'expression « sainte Jame » (« sainte Gemme », « sainte Pierre-précieuse ») renvoie probablement à la Vierge. Dans la poésie édifiante de l'époque, le mot *jame*, *gemme*, la désigne souvent. Parfois il s'applique à une sainte : sainte Leocade est qualifiée de *sainte jame* (T.-L. 4, 233). Rutebeuf lui-même évoque *cele glorieuze jame / qui a non la joie celestre* (*Complainte du comte Eudes de Nevers* 21-22).

Vos aveiz oan fame prise :
 Est ce celonc la loi esclame
 28 Que Caÿphas³ vos at aprise ?
 Vos creez autant Notre Dame,
 Ou virginitez n'est maumise,
 Com je croi c'uns asnes ait arme.
 32 Vous n'amez Dieu ne sainte Eglise. »
 V
 — Barbier sens rasoir, cens cizailles,
 Or ne seiz raoignier ne reire.
 Tu n'as ne bacins ne toailles
 36 Ne de quoi chauffeir yaue cleire.
 Il n'est riens nee que tu vailles
 Fors a dire parole ameire.
 S'outre meir fuz, ancor i ailles,
 40 Et fai proesce qu'il i peire⁴. »
 VI
 — Charlot, tu as toutes tes lois :
 Tu iez et juis et crestiens,
 Tu iez chevaliers et borjois,
 44 Et, quant tu veus, clers arcien.
 Tu iez maqueriax chacun moi[s]⁵.
 Ce dient bien li ancien,
 Tu faiz sovent en ton gabois
 48 Joindre .II. cus a .I. lien. » *f. 6 r^o 2*
 VII
 — Barbier, or est li tanz venuz
 De mauparleir et de maudire,
 Et vo seroiz ansois chenuz
 52 Que vos laissez ceste matire.
 Mais vos morreiz povres et nuz,
 Quar vous devenez de l'empire⁶.
 Se sui por maqueriaux tenus,
 56 L'en vous retient a va-li-dire⁷. »

³ Grand Prêtre l'année de la Passion du Christ, on le voit dans les Evangiles jouer un rôle décisif dans son arrestation et sa condamnation.

⁴ Le Barbier était-il vraiment allé outre-mer ? Et dans ce cas était-ce comme croisé ou comme pèlerin volontaire, ou bien à la suite d'une condamnation, que Charlot rappellerait ainsi indirectement ? Charlot laisse-t-il seulement paraître dans ces vers son hostilité à la Croisade chrétienne ?

⁵ Pour s'insinuer dans les bonnes grâces de ceux auxquels il a affaire, Charlot imite l'état et les façons de chacun, tel un Gaudissart médiéval (« Il savait entrer en administrateur chez le sous-préfet, en capitaliste chez le banquier..., en bourgeois chez le bourgeois ; enfin il était partout ce qu'il devait être, laissait Gaudissart à la porte et le reprenait en sortant »). Sur un point cependant Charlot reste toujours fidèle à lui-même : il exerce de façon continue les activités d'entremetteur ou de souteneur. Pour une interprétation légèrement différente, voir F.-B. II, 262.

⁶ Même calembour dans la *Paix Rutebeuf* 17.

VIII

— Charlot, Charlot, biaux dox amis,
Tu te faiz aux enfans le roi⁸.

Se tu i iez, qui t'i a mis ?

60 Tu i iez autant comme a moi.

De sembler fol t'iez entremis,
Mais, par les iex dont je te voi,
Teiz t'a argent en paume mis

64 Qui est asseiz plus fox de toi. »

IX

— Barbier, or viennent les grozeles :

Li grozelier sunt borjonei.

Et je vos raport les noveles

68 Qu'el front vos sunt li borjon nei.

Ne sai se se seront ceneles

Qui ce vis ont environnei.

El seront vermeilles et beles

72 Avant que on ait messonei. »

X

— Ce n'est mie mezelerie,

Charlot, anseis est goute roze.

Foi que je doi sainte Marie,

76 Que vos n'ameiz de nule choze,

Vos creez miex en juerie,

Qui la verité dire en oze,

Qu'en Celui qui par seignorie

80 A la porte d'enfer descloze.

XI

Et nequedant, ce Rutebués,

Qui nos connoit passei .X. ans,

Voloit dire .II. motez⁹ nuez,

84 Meis qu'au dire fust voirs disans, *f. 6 v^o 1*

Ne contre toi ne a mon oez,

Mais par le voir ce fust mis ans,

Je le wel bien, ce tu le wes,

88 Que le milleur soit eslisans. »

XII

⁷ Même plaisanterie, deux siècles plus tard, dans le *Livre du Cœur d'Amour espris* du roi René d'Anjou : à Cœur qui lui demande le nom du poisson qu'elle vient de pêcher, et qu'il croit reconnaître, Amitié répond qu'il s'appelle Va-li-dire (« va lui dire »), mais qu'en français son nom est maquereau.

⁸ Cf. F.-B. II, 263.

⁹ Motet est le diminutif de mot, mais son emploi dans ce sens littéral est assez rare. Il désigne généralement une composition polyphonique dont chaque voix a pour support un texte différent. Ici, Rutebeuf paraît jouer sur les deux sens : l'expression « motez nuez », motets nouveaux, s'applique couramment aux motets poétiques et musicaux ; mais ce que le Barbier attend de Rutebeuf, c'est bien deux mots brefs, deux « motets ».

— Seigneur, par la foi que vos doi,
 Je ne sai le meillor eslire.
 Le mains piour, si com je croi,
 92 Vos eslirai je bien dou pire.
 Charlot ne vaut ne ce ne quoi,
 Qui la veritei en wet dire.
 Il n'a ne creance ne foi
 96 Nes c'uns chiens qui charoigne tire.
 XIII
 Li Barbiers connoit bone gent,
 Et si les sert et les honeure
 Et met en euz cors et argent,
 100 Poinne de servir d'eure en heure.
 Si seit son mestier bel et gent,
 Se besoing li recorroit seure.
 Et s'at en lui si bel sergent,
 104 Que com plus vit et plus coleure. »

Explicit.

Manuscripts : A, f. 323 r° ; C, f. 5 v° ; D, f. 35 v° . *Texte de C.*

Titre : A La desputoison de Challot et du Barbier ; D Ci commence le dit de Charlot et du Barbier. - **33.** D s. r. s. touaille. - **35.** D ne cisailles. - **47.** AD par ton g. - **48.** AD a un lien, C en .I. l. - **50.** A mal parler ; AD mesdire. *Le texte de C est le seul à offrir un jeu de mots .* - **54.** C De ce ne poeiz douteir mie. *Le texte de C fait disparaître la plaisanterie et est de toute façon exclu par la rime .* - **66.** A sont boutoné. - **71.** D Ens seront. - **85.** D t. ne amondes. - **94.** A Qui en veut la verité d. - **103.** A molt biau sergent. - A Explicit la desputison de Charlot et du Barbier, D Explicit Charlot et le Barbier.